

Flash social – paie « Covid-19 » : actualités du 10.07.2020

Le site de l'Agirc-Arrco prévoit à nouveau la possibilité pour les entreprises présentant d'importantes difficultés de trésorerie, le report de paiement des cotisations de retraite complémentaire Agirc-Arrco mais sous conditions.

COTISATIONS AGIRC-ARRCO : L'ECHEANCE DU 25 JUILLET 2020 PEUT ETRE EN PARTIE REPORTEE

[Source: Agirc-Arrco](#)

La possibilité de report ne concerne que les cotisations patronales. Les cotisations salariales ne sont pas concernées et doivent être versées à l'échéance, au 25 juillet 2020 au plus tard.

Pour bénéficier du report :

- Vous devez obligatoirement en faire la demande via un formulaire unique, en vous connectant sur le site internet Urssaf.fr ;
- Il faudra ensuite moduler votre paiement pour ne régler que la part salariale ;
- Si vous réglez vos cotisations dans votre DSN, vous pouvez moduler votre paiement SEPA ;
- Si vous réglez vos cotisations hors DSN, vous pouvez adapter le montant de votre règlement.

L'Agirc-Arrco précise également sur son site que l'acquittement des cotisations par les employeurs qui ne rencontrent pas de difficultés majeures est indispensable au financement de la solidarité nationale.

Aussi, la caisse peut vous contacter et vous demander de justifier la demande de report de versement des cotisations. Certains critères comme le versement de dividendes à vos actionnaires ou le rachat d'actions sont pris en compte pour déterminer le caractère justifié ou non du report.

Si la demande de report n'est pas justifiée, elle sera refusée : l'entreprise en sera informée par la caisse de retraite complémentaire. En cas d'impayé à l'échéance malgré le refus, des majorations de retard seront appelées à la reprise des procédures.

Attention : si vous nous avez confié le traitement de la paie de vos salariés, vous voudrez bien nous adresser vos instructions par retour de courriel dès réception de la présente note d'information.

N'hésitez pas à nous contacter pour vous aider à vous accompagner.

RSM France
26 Rue Cambacérés
75008 Paris
T : (0)1 47 63 67 00
www.rsmfrance.fr



Retrouvez l'ensemble de nos informations sociales : [RSM Flash social](#)

Portez-vous bien,
L'équipe RSM

Cette note d'information appartient à la société RSM et présente un caractère exclusivement informatif et non exhaustif. Elle ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de la société RSM et n'a pas vocation à remplacer une étude concrète et personnalisée.